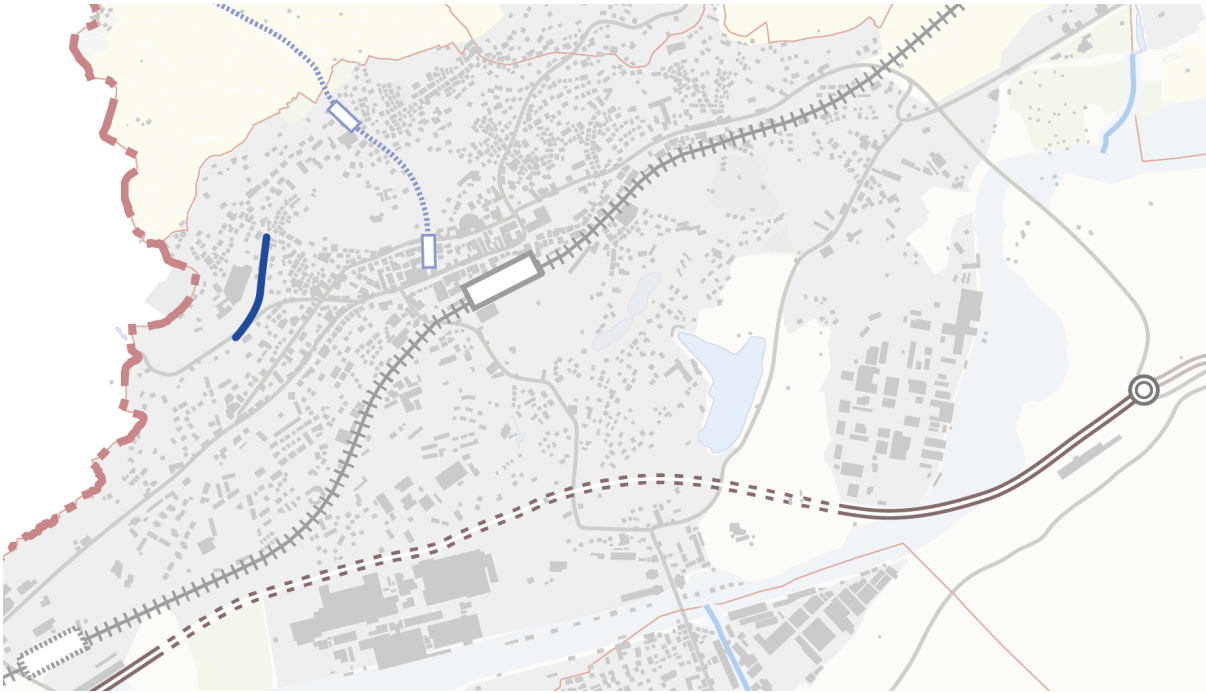
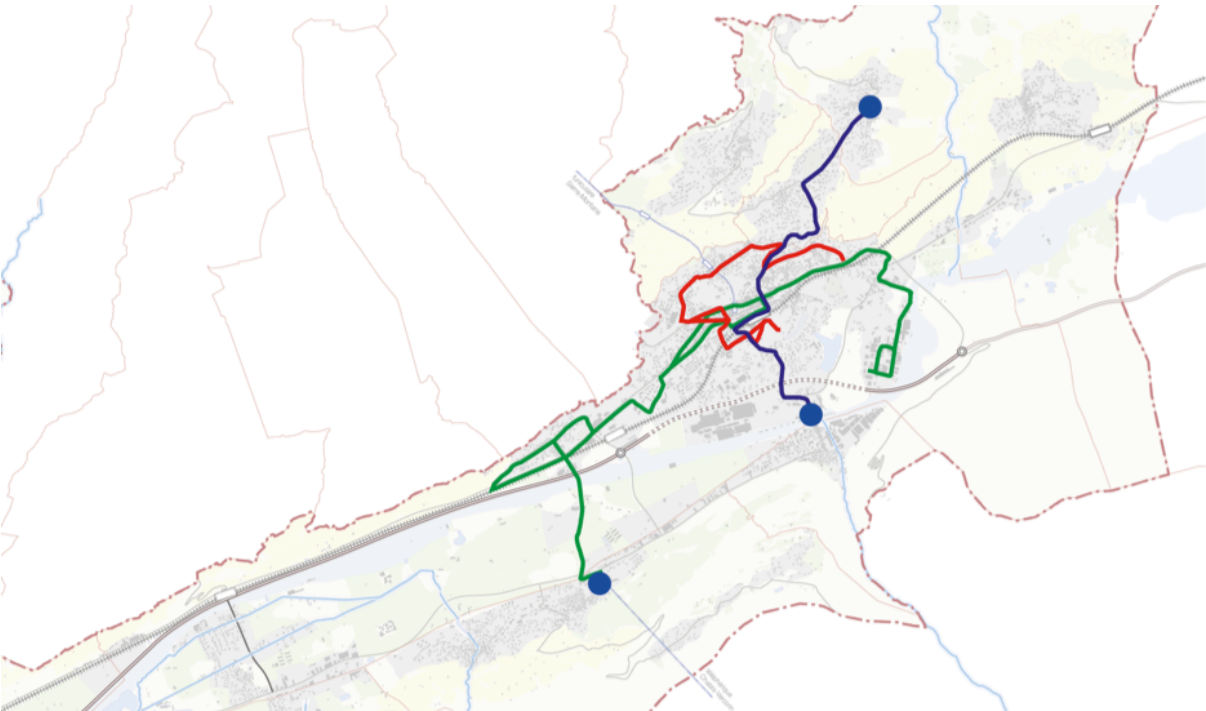


<b>MESURE M1.3</b>	<b>SIERRE / REQUALIFICATION DE LA RUE ST-CHARLES</b>	
<b>Thématique(s) :</b> M1 - Aménagements routiers pour la circulation des transports publics U2 - Les secteurs stratégiques	<b>Priorité : A</b>	
<b>Territoire concerné :</b> Sierre <b>Maitre d'ouvrage :</b> Sierre		
<b>Mesure du PA2 en relation :</b> - <b>Mesure du PA3 corrélée / liée :</b> - <b>Autres coordinations :</b> -		
 <p>This map shows the urban layout of Sierre, Switzerland. A specific street, Rue St-Charles, is highlighted with a blue line. The map includes various urban features such as building footprints, roads, and a railway line. A red dashed line indicates a boundary or specific zone within the town.</p>		
 <p>This map shows the same urban layout of Sierre as the previous map, but with several colored lines (blue, red, green) overlaid. These lines represent specific zones or routes related to the mobility measure. Three blue dots are also placed on the map, likely indicating key locations or stops.</p>		

## INTENTION

### Etat actuel

La rue St-Charles dessert un quartier résidentiel et administratif puisque s'y trouvent l'Hôpital de Sierre, mais aussi l'Office régional de placement ainsi qu'un établissement de formation.

Actuellement en sens unique descendant sur sa partie nord, la rue ne permet pas une desserte optimale du secteur par le trafic local urbain et le trafic d'agglomération.

### Données quantitatives

TJM - rue St-Charles : 4'600 véh./jr en 2015 (source : Ville)

### Objectifs

- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

### Description de la mesure

La mesure consiste à modifier le schéma de circulation en autorisant une circulation bidirectionnelle sur la rue St-Charles, ou à minima la création d'un contre-sens bus.

## EVALUATION

### Opportunité

Cette mesure est liée à la mise en place de l'étape 1 du réseau de transports publics d'agglomération, avec notamment la ligne N°2 : Clinique - Sierre - Muraz. Elle permet d'améliorer la desserte fine en transports publics du pôle hospitalier.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration de la desserte du territoire en transport public
- amélioration de l'accessibilité à un pôle administratif d'agglomération
- influence sur la demande de transport en rendant attractive la desserte en transport public

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

- favorise l'utilisation des transports publics en offrant une desserte attractive aux zones densément bâties de l'agglomération
- dessert les zones densément bâties et les pôles de développement non desservis par le réseau ferroviaire

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) : -*

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

## REALISATION

### Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2019  
Date prévue de la mise en service : 2020

### Calendrier de remise de l'avant-projet

2017-2018

### Coûts

Coûts estimés : CHF 1 120 000.- HT

### Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération  
Solde : Commune